

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le onze février, les membres du Conseil Municipal de la commune de BERVILLE SUR SEINE, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Nicole BASSELET, Maire.

Etaient présents : MM. Romain CECILE, Pascal CUCURULL, Laurent ELSINY, Yannick GONDRE, Pascal PONTY, MMES Nicole BASSELET, Monique PASSEL, Chantal SCHAPMANN, Chantal SEDIRA

Absents : MM. Sébastien HEMARD, Claude MABILLE, MMES Patricia BAUDRY, Mélissa CHANCEREL, Annick HAMEL

Secrétaire : MME Chantal SEDIRA

Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2020 (délib n°2020-12)

Le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2020 a été approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Vote du budget primitif (délib n°2020-13)

Mme Nicole BASSELET présente le budget primitif par chapitre tel que proposé par la commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 734 674 €

Section d'investissement : 358 885 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020 à l'unanimité.

Délégation de signature (délib n°2020-14)

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que dès l'élection du nouveau maire et de ses adjoints, la commune devra obtenir les certificats de signatures électroniques afin de transmettre les bordereaux de mandats et de titres à la trésorerie de Duclair. Ces certificats sont mis à disposition plusieurs jours après la demande.

Afin d'éviter tout retard de transmission des bordereaux et donc éviter d'allonger le délai de paiement des factures entre le moment des élections et la mise à disposition des certificats de signatures du maire et des adjoints, il est possible que le maire délègue sa signature à la secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal approuve la délégation de signature à la secrétaire de mairie. Cette délégation sera valable jusqu'à l'obtention d'un certificat de signature opérationnel au nom du nouveau maire.

Achat d'une sono (délib n°2020-15)

Le Conseil Municipal approuve l'achat d'une nouvelle sono pour un montant HT de 1099.07 € soit 1318.88 € TTC et sollicite une subvention auprès du département à hauteur de 30 % du montant HT de l'équipement.

Travaux à l'école (délib n°2020-16)

Monsieur CUCURULL rappelle au Conseil Municipal que la commune a engagé des travaux d'isolation de l'école depuis 2017. Il est nécessaire de poursuivre cet effort en isolant l'arrière de la classe des CP/CE1 avec du bardage bois et en remplaçant la porte d'accès vers l'extérieur.

Le Conseil Municipal approuve les travaux pour un montant de 8 018.41 HT soit 9 622.09 TTC.

Concours interrégional de pêche (délib n°2020-17)

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la fédération française des pêches sportives – commission régionale Carpe Ile de France pour l'organisation d'un championnat interrégional de pêche à la carpe à Berville-sur-Seine du 21 au 24 mai 2020.

A ce titre, l'organisateur souhaite bénéficier d'un accès à la salle polyvalente du 22 au 24 mai 2020. Il est proposé au Conseil Municipal de tarifier ce service au prix de 300 € pour le week-end. Par ailleurs, les pêcheurs participant à ce championnat ne prendront pas de carte à la journée pour simplifier l'organisation. La fédération devra reverser un montant forfaitaire de 500 € à la commune en dédommagement.

Le Conseil Municipal approuve la location de la salle des fêtes à la FFPS pour un montant de 300 € et autorise la commune à percevoir une recette exceptionnelle de 500 €.